

CONVENTION COLLECTIVE

LES PROCHAINES ÉTAPE À VENIR...



Il est important de prendre note que nous ne sommes pas en mesure de vous confirmer les délais et les dates des prochaines étapes à venir. Cependant, lorsqu'elles seront connues, elles seront déposées sur notre site internet APTS CCSMTL. Nous vous invitons à le visiter sur une base régulière.

ÉTAPE 1 Étude et analyse des textes reçus par la partie patronale

ÉTAPE 2 Signature de la convention collective

ÉTAPE 3 Entrée en vigueur de la convention collective

ÉTAPE 4 Ajustement des échelles salariales

ÉTAPE 5 Rétroactivités salariales (soit au premier avril 2023)

ÉTAPE 6 Actualisation et mise en place des éléments nouveaux à la convention (primes, ordre professionnel, etc.)

ÉTAPE 7 Début des négociations avec l'employeur CCSMTL en lien avec les arrangements locaux prévus à la convention collective

**SCAN LE CODE QR POUR
ACCÉDER À APTS CCSMTL**

